

« Voici en substance la réponse du capitaine Garbé :
 « ..., Vous me sommer de rendre le fort; je ne crois pas
 (• que tout ce que vous me dites soit un motif suffisant. Je
 « conserve envers le gouvernement français, *quel qu'il soit*,
 « une responsabilité dont votre bombardement ne m'a pas
 « dégagé; j'attends sans crainte celui dont vous me menacez...
 « Mais vous êtes vainqueurs, la grande question est décidée;
 « les hostilités ont, selon toute apparence, cessé partout; ce
 « que nous pourrions faire n'influerait en rien sur l'état des
 « choses . Je vous propose, en conséquence , un armistice
 « qui durera tout le temps que vous jugerez convenable. »

Signé : GARBÉ.

Pierre-Châtel, le 12 avril 1814.

Une députation de la ville de Belley, composée de fonctionnaires publics et d'ecclésiastiques, se présente le lendemain pour supplier le capitaine de remettre le fort aux Autrichiens. Garbé leur répond qu'ils n'ont sans doute pas réfléchi à l'inconvenance de pareille démarche. Plus que tout autre, il déplore les charges qui pèsent sur le pays, mais il ne peut en hâter le terme aux dépens de son honneur

Le 13, une lettre du baron Naugebauer l'informe que le comte de Bubna l'autorise à traiter aux conditions suivantes:

- 1° La garnison remettra les armes.
- 2° Elle ira rejoindre le corps du général Marchand.
- 3° Le fort ne sera occupé par aucune troupe.

Garbé refuse simplement.

Le 14 , on convient enfin d'un armistice, avec la promesse de s'avertir trois jours avant de reprendre les hostilités.

Invité 5 une fête que donnait la ville de Belley, il s'y rend avec un autre officier. Il y voit le colonel Naugebauer et s'entretient longuement avec lui.

Le mécontentement se manifeste dans la petite garnison.